Préparation pour la

Cessation de service et retraite

CCPPNU

1 Inscrivez-vous à l'Espace Client (MSS)

Dans MSS, vous pouvez trouver des informations et des outils de retraite personnalisés, notamment l'accès à l'outil d'estimation en ligne, à tous les formulaires de retraite, à les fonctionnalités de téléchargement de documents et soumission en ligne du choix de prestation et des instructions de paiement, etc.

En savoir plus ici.

2 Exécuter une estimation

Avant votre départ, nous vous recommandons d'effectuer au moins une estimation de votre pension pour la date prévue de votre départ à la retraite, dans votre MSS, afin de connaître vos options de prestations et le montant estimé de vos prestations. Cette estimation est essentielle pour vous aider à prendre une décision éclairée.

En savoir plus ici.

3 Consultez votre relevé annuel de pension

Votre relevé annuel de pension est disponible dans votre compte MSS, sous « Mes dossiers » > « Relevé annuel de pension ». Il est publié chaque année en mai et vous présente un résumé de votre situation au sein de la Caisse, de votre date d'adhésion jusqu'à la fin de l'année précédente. Si vous constatez des divergences dans vos données personnelles, veuillez en informer votre service des RH. Si vous constatez des divergences dans vos périodes de cotisation, veuillez contacter la Caisse.

En savoir plus ici.

4 Participez à une séance publique virtuelle sur les pensions

Les séances publiques consacrées à divers sujets liés aux retraites sont organisées chaque mois et se déroulent en anglais et en français. Les enregistrements et présentations des séances passées, ainsi que les dates à venir et les liens pour y participer sont disponibles sur la page dédiée.

En savoir plus ici.

5 Suivez les modules d'apprentissage en ligne sur les pensions

Des modules d'apprentissage en ligne sur les pensions sont disponibles en anglais ou en français sur divers sujets clés. Tous les modules sont gratuits pour les affiliés de la Caisse.

En savoir plus ici.

Liens vers des informations utiles

En voie de séparation ou de retraite - tous les sujets

Cessation de service

Ages de la retraite

Options de prestations

Checklist de cessation de service

Le moyen le plus simple de transmettre vos instructions de paiement, votre choix de prestations et les documents requis est d'utiliser dans votre MSS la fonctionnalité « **Soumission en ligne du choix de prestation et des instructions de paiement** ». Le système vous guidera étape par étape et vous invitera à télécharger les documents nécessaires (voir les documents ci-dessous).

- [] **Copie d'un document bancaire récent contenant votre nom et votre numéro de compte**
 Votre nom et vos informations bancaires figurant sur le document bancaire doivent correspondre à ceux indiqués sur vos instructions de paiement. Parmi les documents bancaires acceptés figurent les chèques annulés, la copie d'un relevé bancaire officiel ou les instructions de paiement pour les virements internationaux.

- [] **Copie de votre passeport valide ou autre pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement avec votre signature**
 Le « Laisser Passer des Nations Unies » n'est pas une pièce d'identité valide. Si votre pièce d'identité ne porte pas votre signature, vous devez également fournir un formulaire S/1 dûment rempli et signé à la main, sur lequel votre signature doit être authentifiée par un fonctionnaire des Nations Unies.

Si vous ne pouvez pas utiliser cette fonctionnalité dans MSS, vous devez, en plus des documents mentionnés ci-dessus, fournir également :

- [] **Instructions de paiement sur le formulaire correspondant**
 Veuillez remplir dûment le formulaire (E/6-A, E/6-B, E/7-A ou E/7-B) qui correspond à votre situation.

Tous les formulaires sont disponibles dans votre compte MSS et ici.

Les personnes choisissant une prestation de retraite (article 28, 29 ou 30) ou une prestation d'invalidité (article 33) doivent également soumettre les copies des documents suivants, selon le cas :

- Actes de mariage
- Divorce (pour tout ex-conjoint.e avec lequel vous étiez marié.e pendant votre participation)
- Pièce d'identité officielle valide du conjoint.e
- Actes de naissance des enfants à charge de moins de 21 ans (ou, pour les enfants de plus de 21 ans en cas de handicap)
- Actes de décès des conjoint.e.s, ex-conjoint.e.s et enfants
- Formulaire PENS.A/2 dûment rempli

Votre organisme employeur doit également soumettre :

1. Notification de séparation (PF4/SEP)
2. Formulaire d'action personnelle de séparation (SEPPA) (non requis pour le personnel des agences).

Les coordonnées et les informations sur la manière de soumettre des documents sont disponibles ici.